

[Texte]

a figure that has stuck in my mind and it is very significant for long-term care planning. By the turn of the century we will have more than 100,000 eligible veterans whose age is at least 75. That is the group that obviously is going to pose a lot of challenges to us.

Mr. Merrithew: That is only 11 years away.

Mr. Darling: The 230,000 who are receiving benefits and courses pass from the picture. Some of the 400,000 are going to replace them. Is that not correct?

Mr. Merrithew: Yes, there is no question.

The other thing that allows us a measure of flexibility is that war veterans allowance is essentially an economic income support program, and it is based on a modified income test. But as those people get to age 65, they switch over and get what everybody else gets, the universal old age pension program. That frees up a little money each year for us to do other things with. We are very fortunate in that regard. That means we are allowed to apply those dollars to other programs, such as health care, which is growing at an amazing rate.

Mr. Darling: Is the VIP program, which is certainly a very, very, popular one, in which a veteran reaches a certain age but he has the capacity such that he can carry on and look after his home and so on, subject to a means test?

Mr. Merrithew: I just want to make sure I am absolutely right in this. We made several changes to that, Mr. Darling.

The vets, the applicants, must be eligible for war veterans allowance, which means they must have a modified need test need. In other words, they must have an identified need. The other ones who are eligible for it are those people on pensions, disability pensions, who automatically are eligible for a pension condition, are automatically eligible for VIP. So you have those two classes, two ways to break into VIP.

Mr. Darling: In other words, they would have had to have been able to apply for a pension or been in receipt of some benefit in order to be eligible for the VIP program.

Mr. Merrithew: Yes. That is a very good point you are making here. If they are eligible under disability pension,

[Traduction]

l'autonomie des anciens combattants, etc., nous avons affaire à un chiffre que je connais. C'est un chiffre qui m'est resté dans la tête et qui est très important du point de vue de la planification à long terme des soins. D'ici la fin du siècle, nous aurons plus de 100,000 anciens combattants admissibles qui seront âgés d'au moins 75 ans. De toute évidence, c'est ce groupe qui va nous poser des défis.

M. Merrithew: Ce n'est que dans 11 ans.

M. Darling: Les 230,000 anciens combattants qui reçoivent actuellement des prestations et des cours vont disparaître du paysage. Ils vont être remplacés par certains des 400,000 qui restent. N'est-ce pas exact?

M. Merrithew: Oui, c'est incontestable.

L'autre élément qui nous laisse une certaine marge de manoeuvre, c'est que l'allocation des anciens combattants est essentiellement un programme de soutien du revenu et ce programme se fonde sur un nouvel examen des ressources. À partir du moment où ces personnes atteignent l'âge de 65 ans, elles deviennent admissibles comme tout le monde au programme universel de pensions de vieillesse. Chaque année, cela libère des fonds que nous pouvons utiliser à d'autres fins. À cet égard, nous avons beaucoup de chance. Cela veut dire que nous pouvons utiliser ces fonds pour d'autres programmes, comme les soins de santé, qui augmentent à un rythme impressionnant.

M. Darling: Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants est un programme extrêmement populaire. Si j'ai bien compris, c'est un programme qui permet aux anciens combattants qui ont atteint un certain âge de continuer à s'occuper d'eux-mêmes et de leur maison, sous réserve toutefois qu'un examen de leurs ressources ait été effectué.

M. Merrithew: Je voudrais seulement m'assurer que je ne me trompe pas. Nous avons apporté plusieurs changements à ce programme, monsieur Darling.

Les anciens combattants qui font une demande en vertu de ce programme, doivent être admissibles à l'allocation destinée aux anciens combattants. Cela veut dire qu'ils doivent se soumettre à un examen modifié de leurs ressources. En d'autres termes, ils doivent prouver qu'ils ont besoin de ce programme. Ceux qui bénéficient d'une pension, d'une pension d'invalidité, deviennent automatiquement admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Il y a donc deux catégories d'anciens combattants susceptibles de bénéficier du Programme pour l'autonomie.

M. Darling: En d'autres termes, pour être admissibles au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, ils doivent déjà bénéficier d'une pension, ou bien être en mesure d'en demander une.

M. Merrithew: Oui. Vous avez tout à fait raison. S'ils sont admissibles à une pension d'invalidité, ils sont